

Suite à un appel nominal, le représentant Legendre de Paris a été proclamé président de la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Louis Legendre (de Paris)

Citer ce document / Cite this document :

Legendre (de Paris) Louis. Suite à un appel nominal, le représentant Legendre de Paris a été proclamé président de la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 478;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21658_t1_0478_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 16 brumaire (soir)

Présidence de PRIEUR (de la Marne)

La séance a été ouverte à 7 heures et demie (1).

Duval (de l'Aube) et Merlino, ayant réuni la majorité des suffrages, ont été nommés secrétaires (3).

1

Il a été procédé à l'appel nominal pour l'élection d'un président; sur deux cent soixante-un votans, Legendre de Paris a réuni cent soixante-seize voix. Il a été proclamé président (2).

La séance a été levée à huit heures et demie (4).

Signé, PRIEUR (de la Marne), *président*, ESCHASSERIAUX jeune, BOISSY [d'ANGLAS], Pierre GUYOMAR, GUIMBERTEAU, GOUJON, *secrétaires*.

En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Signé, GUILLEMARDET, C.A.A. BLAD, BALMAIN, J.-J. SERRES (5).

2

Un second appel nominal a été fait pour l'élection des trois secrétaires; Thirion,

(1) P.-V., XLIX, 22.

(2) P.-V., XLIX, 22. *Bull.*, 16 brum.; *Ann. Patr.*, n° 676; *Ann. R. F.*, n° 47; *C. Eg.*, n° 811; *J. Fr.*, n° 773; *F. de la Républ.*, n° 48; *J. Perlet*, n° 775; *Gazette Fr.*, n° 1040.

(3) P.-V., XLIX, 22. *Bull.*, 16 brum.; *Ann. Patr.*, n° 676; *Ann. R. F.*, n° 47; *C. Eg.*, n° 811; *J. Fr.*, n° 773; *F. de la Républ.*, n° 48; *J. Perlet*, n° 775; *Gazette Fr.*, n° 1040.

(4) P.-V., XLIX, 22.

(5) P.-V., XLIX, 22.